



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le



18156194

de

15 OCT. 2018

au greffe du tribunal de commerce
Greffier
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0478694109

Dénomination

(en entier) : ITSEASY

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : Rue Murillo, 47 à 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Modification de l'objet social

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Thierry Bricout, à La Louvière (Houdeng-Goegnies), le 12/09/2018, enregistré 1 rôles, 0 renvois, au Bureau Sécurité Juridique Mons 1, le 21 septembre 2018. Référence ASSP (6) Volume 0 Folio 100 Case 2555.

Première Résolution : Approbation de la situation active et passive

L'assemblée générale approuve la situation active et passive de la société arrêtée au trente juin deux mille dix-huit

Deuxième résolution : Modification de l'objet social

A/ Rapport:

Rapport du gérant exposant la justification de la modification proposée de l'objet social ; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente juin deux mille dix-huit.

Le rapport du gérant demeurera ci-annexé et l'état résumant la situation active et passive sera déposé au greffe du tribunal de commerce compétent en même temps qu'une expédition des présentes.

B/ Résolution:

L'assemblée générale décide de remplacer l'objet social par ce qui suit :

La société a pour objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte d'autrui, pour ou avec autrui, seule ou sous forme d'association ou de collaboration, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, l'import et l'export, la conception, l'assistance, la programmation, la formation, la consultance, la réparation, de tous matériels informatiques, hardware ou software et internet; l'organisation d'événements multimédias; la conception, l'édition, l'achat et la vente de livres et documentations y relatifs.

Elle a également pour objet l'achat, la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente, la location, l'installation et la maintenance de système de sécurité et de protection électronique notamment de caméras de vidéosurveillance

Elle a aussi pour objet l'achat, la vente, la mise à disposition gratuite et/ou mise en location et d'une manière générale la gestion de tout terrain ainsi que tout bien immobilier construit ou à construire, meublé ou non.

Elle a également pour objet toutes prestations de secrétariat généralement quelconques.

Elle pourra valablement contracter avec les tiers pour tout ce qui concerne les opérations financières, commerciales, hypothécaires, mobilières et immobilières et en général faire toutes opérations de nature à favoriser même indirectement la réalisation de l'objet social.

Elle peut s'intéresser directement ou indirectement, par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises, tant en Belgique qu'à l'étranger dont l'objet social serait similaire ou connexe au sien, ou simplement utile ou favorable à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou pouvant contribuer à son développement.

Troisième résolution : modification des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions prises ci-avant.

L'associé unique décide de remplacer

L'article 3 des statuts par le texte suivant :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

« Article 3 : Objet :

La société a pour objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte d'autrui, pour ou avec autrui, seule ou sous forme d'association ou de collaboration, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, l'import et l'export, la conception, l'assistance, la programmation, la formation, la consultation, la réparation, de tous matériels informatiques, hardware ou software et internet; l'organisation d'événements multimédias; la conception, l'édition, l'achat et la vente de livres et documentations y relatifs.

Elle a également pour objet l'achat, la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente, la location, l'installation et la maintenance de système de sécurité et de protection électronique notamment de caméras de vidéosurveillance ainsi que l'achat, la vente, la mise à disposition gratuite et/ou mise en location et d'une manière générale la gestion de tout terrain ainsi que tout bien immobilier construit ou à construire.

Elle a également pour objet toutes prestations de secrétariat généralement quelconques, ainsi que l'acquisition et la gestion de biens immobiliers, meublé ou non.

Elle pourra valablement contracter avec les tiers pour tout ce qui concerne les opérations financières, commerciales, hypothécaires, mobilières et immobilières et en général faire toutes opérations de nature à favoriser même indirectement la réalisation de l'objet social.

Elle peut s'intéresser directement ou indirectement, par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises, tant en Belgique qu'à l'étranger dont l'objet social serait similaire ou connexe au sien, ou simplement utile ou favorable à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou pouvant contribuer à son développement.»

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps : l'expédition du procès-verbal, un exemplaire des statuts coordonnés, le rapport du gérant.

Thierry BRICOUT, Notaire.